DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 9 AVRIL 2025 à 19H00

N°024/2025 – Affectation des résultats 2024 du Budget principal
Conseillers en exercice : **25** – Présents : **20** – Excusés avec Pouvoir : **3** – Excusé sans Pouvoir : **0** AbsentS : **2** – Votants : **23**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 9 AVRIL, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 3 avril 2025,** sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire.**

ETAIENT PRESENTS :
Mesdames, Messieurs :
BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX Jean-François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, CHAUDET Lydie, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :
Mesdames, Messieurs : BULIARD Sylvie (pouvoir donné à Isabelle VIGNAGA), DOUVRE Evelyne, (pouvoir donné à Frédéric MARCILLAC), RONGEAT Stéphane, (pouvoir donné à Patrick VAUGEOIS).

ETAIENT ABSENTS : Madame GONGUET Nathalie, Monsieur GRUET Alexis.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

A l'issue du vote du Compte Administratif 2024 du budget principal dont les résultats sont conformes aux écritures du Trésorier principal, le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il convient d'affecter les résultats de l'exercice 2024.

***Considérant** l'avis favorable de la commission Finances en date du 26 mars 2025,*

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

***CONSTATE** au 31 décembre 2024, un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 421 143,23 €,*

***DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2024 au budget principal primitif 2025 de la façon suivante :*

- *300 000.00 € en section de fonctionnement,*
- *1 121 143,23 € en section d'investissement,*

***DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210103446-20250409-024-2025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/04/2025
Publication : 30/04/2025

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET

Le secrétaire
Patrick BOUVARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210103446-20250409-024-2025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/04/2025
Publication : 30/04/2025